



## Communiqué de presse

### En plein dedans ! Les enfants dans l'ombre de la violence domestique.

**Berne, 22 mars 2021 – La violence domestique a augmenté de 2,3 % en 2020. Dans plus de la moitié des cas de violence domestique recensés par la police, des enfants sont présents. Les enfants sont toujours des victimes en cas de violence domestique, même si la violence n'est pas dirigée contre eux. Ces enfants doivent être reconnus comme tels, soutenus et accompagnés. Pour cela, un travail de sensibilisation doit être effectué auprès de toutes les personnes qui sont en contact avec les enfants ; il est nécessaire aussi de chercher d'aborder le sujet et d'avoir à disposition une statistique nationale qui inclut les enfants présents.**

Après la fin du premier confinement, différents centres d'aide aux victimes et services de consultation ainsi que les polices cantonales ont constaté une recrudescence des cas de violence domestique. Selon la statistique policière de la criminalité 2020, l'augmentation par rapport à l'année précédente est de 2,3 %, soit 454 cas de plus que l'année précédente. En outre, les actes d'ordre sexuel impliquant des enfants augmentent de 8 % de 2019 à 2020 et de 2% dans le contexte domestique (Statistique policière de la criminalité 2020). Protection de l'enfance Suisse continue d'observer la situation avec attention. La statistique nationale de la protection de l'enfant de la Société suisse de pédiatrie attendue en avril ainsi que la statistique de l'aide aux victimes de l'OFS attendue en mai pourraient éclairer ces questions.

#### « Assez, stop ! » - la sensibilisation et la prévention sont plus nécessaires que jamais

Les enfants vivent eux aussi la violence domestique. Dans plus de la moitié des cas de violence domestique recensés par la police, les enfants sont présents en tant que victimes ou témoins. Ces enfants ont besoin d'aide, de protection et de soutien. Il faut à cet effet des mesures de sensibilisation appropriées pour le grand public ainsi que pour les professionnels appelés à être en contact avec ces enfants. Protection de l'enfance Suisse leur fournit une aide : elle propose des offres de prévention et de sensibilisation pour déceler la violence envers les enfants et met à disposition du matériel d'accompagnement concernant la pédagogie du traumatisme. Ces documents peuvent être commandés sur <https://www.kinderschutz.ch/fr/offres/offres-de-prevention>.

#### « Ecoute-moi ! » - il faut aborder avec les enfants ce qu'ils ont vécu et les accompagner.

Les enfants qui, pour avoir été exposés à la violence intrafamiliale, sont devenus eux aussi des victimes doivent pouvoir recevoir rapidement dans tous les cantons une assistance professionnelle et facile d'accès. Les obstacles qui empêchent les enfants concernés d'obtenir de l'aide sont souvent importants – trop importants ! Un pas dans la bonne direction, c'est l'introduction d'une permanence téléphonique nationale, acceptée le 8 mars par le Conseil des Etats, visant à offrir des conseils professionnels aux victimes de violence – y compris aux enfants victimes ou témoins de violence domestique. Une permanence téléphonique est toutefois insuffisante : on exige trop de la part de l'enfant s'il doit demander lui-même de l'aide. Ce qui est nécessaire, c'est que les professionnels de la police et les autorités de protection de l'enfant de même que les services sociaux ou les personnes actives dans le domaine médical ou scolaire fassent le premier pas et abordent le sujet avec les enfants concernés. Si l'enfant reste seul face à son vécu, cela peut avoir de graves effets sur son développement et sa santé

#### Protection de l'enfance Suisse demande une statistique nationale incluant tous les enfants.

En cas de violence domestique, les enfants sont toujours des victimes, même si la violence n'est pas dirigée directement contre eux. Nous demandons une statistique incluant tous les enfants exposés à la violence domestique, y compris ceux qui sont affectés par la violence au sein du couple. Les cantons ne procèdent



**Kinderschutz** Schweiz  
**Protection de l'enfance** Suisse  
**Protezione dell'infanzia** Svizzera

pas tous ainsi. De ce fait, le problème ne peut pas être évalué dans toute son ampleur. Une telle statistique contribuerait à la sensibilisation des professionnels et des instances politiques.

### **Contact**

Kinderschutz Schweiz  
Protection de l'enfance Suisse  
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, responsable de la communication / Membre de la direction  
+41 31 384 29 19  
tamara.parham@kinderschutz.ch

[www.protectionenfance.ch](http://www.protectionenfance.ch)  
[www.facebook.com/protectionenfancesuisse](https://www.facebook.com/protectionenfancesuisse)  
[www.twitter.com/kinderschutz\\_ch](https://www.twitter.com/kinderschutz_ch)  
[www.instagram.com/kinderschutzschweiz](https://www.instagram.com/kinderschutzschweiz)

**Protection de l'enfance Suisse** est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de son travail, la fondation pratique une collecte de fonds ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.